

ARRÊTÉ N° 06/2020

PRESCRIVANT LA DÉSIGNATION D'UN COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ET L'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LE DÉCLASSEMENT D'UNE SENTE DE LIAISON ENTRE LA RD 11 ET LA RUE DE L'ÉGLISE

Le Maire de COURGENT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Voirie Routière et notamment les Articles L141-3 et R.141-4 et suivants,
Vu le Projet de déclassement d'une sente de liaison entre la RD 11 et la Rue de l'Eglise,
VU la délibération N° 01/2020 du Conseil Municipal en date du 09 Mars 2020,

ARRÊTE

Article 1 - Une enquête publique relative au projet de déclassement d'une sente de liaison entre la RD 11 et la Rue de l'Eglise aura lieu du **Mercredi 17 Juin au Mercredi 01 Juillet 2020**.

Article 2 - Monsieur Philippe DEMONCHY, demeurant 2, Rue de la Croix de Saulx - 78550 - RICHEBOURG, est désigné comme Commissaire Enquêteur.

Article 3 - Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur, seront déposés à la Mairie de COURGENT aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie - 1, Rue du Bois l'Ainé à COURGENT (Lundi : 16 Heures à 18 Heures), Mercredi : 08 Heures 30 à 10 Heures 30, Vendredi : 10 Heures à 12 Heures et le Samedi de 09 Heures 30 à 12 Heures) du Mercredi 17 Juin au Mercredi 01 Juillet 2020 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture. Elles seront consultables sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/1977>.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête.

Le public pourra adresser ses observations écrites à Monsieur le Commissaire Enquêteur par courrier à l'adresse suivante : Mairie - 1, Rue du Bois l'Ainé - 78790 - COURGENT ou par voie électronique :

- Préférentiellement sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/1977>

- Par courriel à l'adresse suivante :

enquete-publique-1977@registre-dematerialise.fr

Les observations transmises par courriel seront publiées dans le registre dématérialisé et donc consultables par tous à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/1977>

Article 4 - Le Commissaire Enquêteur recevra à la Mairie de COURGENT les jours et heures suivants :

- Mercredi 17 Juin de 08 Heures 30 à 10 Heures 30,
- Vendredi 26 Juin de 10 Heures à 12 Heures
- Mercredi 01 Juillet de 08 Heures 30 à 10 Heures 30.

Article 5 - Le Commissaire Enquêteur, après examen des observations consignées ou annexées au registre d'enquête, et après avoir entendu toute personne qu'il lui aura paru utile de consulter, transmettra au Maire le dossier avec ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non au projet. Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de COURGENT. Les personnes intéressées peuvent en obtenir communication.

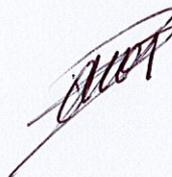
Article 6 - Le Conseil Municipal devra délibérer sur les résultats de l'enquête et devra se prononcer sur le déclassement de la sente de liaison entre la RD 11 et la Rue de l'Eglise. Sa délibération et le dossier d'enquête seront adressés par le Maire à la Sous-Préfecture. Si le Conseil Municipal passait outre, le cas échéant, aux observations présentées ou aux conclusions défavorables du Commissaire Enquêteur, sa délibération devrait être motivée.

Article 7 - L'avis d'enquête sera affiché sur les panneaux municipaux 15 jours avant celle-ci et sur le lieu du projet.

Article 8 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet des Yvelines

Fait à COURGENT, le 03 Juin 2020

LE MAIRE



BARON Jean-Paul



Le Maire,

-certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le

Département des Yvelines

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE EGALITE FRATERNITE

Mairie de COURGENT

1, Rue du Bois l'ainé

78790 COURGENT

Tél/Fax : 01.30.93.41.90

Email : mairie.courgent@wanadoo.fr

Monsieur DUPRÉ Jean-Louis

7, Route de Dammartin

78790 - COURGENT

COURGENT, le 03 Juin 2020

Nos Réf : JPB/RB/FL

Objet : Enquête publique projet déclassement de la sente entre la RD11 et la rue de l'église
Lettre Recommandée avec Accusé Réception

Monsieur,

L'article R141-7 du code de la voirie routière définit l'envoi d'une LRAR aux propriétaires des parcelles comprises dans l'emprise du projet.

Vous êtes doublement concerné, puisque que propriétaire de la parcelle attenante à la sente et futur propriétaire d'une partie de la dite sente.

Vous trouverez donc l'Arrêté N° 06/2020 joint à ce courrier dans ce sens.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations les plus distinguées.

LE MAIRE

BARON Jean-Paul

